

5471

D<sup>o</sup> 5471  
Inv. 4401  
4421

Legs. Houtstont.

tableaux { A. Verweij. Boeufs en plaine  
A. Chupanaer. Mouton endormi.

Dossier 5471  
Inventaire 4400  
4421

Legs Houston.

20/7/23

Peau d'âne s. p.  
à l'occasion de  
l'Alf.

5471

D 5471

Musée Royal des Beaux-Arts, Bruxelles

---

Un beau tableau d'Luq. Larmans "Le Hiver"  
donné par M<sup>me</sup> Genev. Solroy, vient d'être installé au  
Musée Moderne, de même que deux autres toiles  
par M<sup>me</sup> Genev. Georges Boutstont: "Château de Châteaucourt", "Boerfs  
en plaine" et "Alf. Torcée et Moine endormi" d'Alf.  
Cluysevaer.

---

MUSEE ROYAL  
DES BEAUX-ARTS  
DE BELGIOVE

2 juin 1923

5471

*remette un arrêté*

Cher Monsieur Liéneaux

le 5 février 1923 je vous ai envoyé copie  
(pour rappel) de notre lettre du 14 juin 1922  
par laquelle la Commission avisait le Ministre  
de l'acceptation pour nos collections de 2  
tableaux lègués par feu M<sup>me</sup> Veuve Houtstont-  
Thiaucourt (Donn<sup>e</sup> 2137 *notation beaux arts*)

le 16 février 1923 vous avez bien voulu me  
faire savoir que vous aviez traité l'affaire  
M. Fierens-Gevaert serait désireux de recevoir  
la lettre officielle acceptant le legs. Il y a  
un an environ que ce dernier fut accepté par la  
Commission.

De compte sur votre bonne obligation habituel  
le pour mener cette affaire à bonne fin.

Tout cordialement

*L. Desmoulin*

547 1.

Ministère des Sciences et des Arts

Ministerie van Wetenschappen en Kunsten

Administration des BEAUX-ARTS

Beheer der SCHOONE KUNSTEN

*au ministre  
ministère  
modernes  
le 4-7-22*

SECTION

AFDEELING

N° 2137

N° 2137

ALBERT,

ALBERT,

ROI DES BELGES.

KONING DER BELGEN.

A tous présents et à venir.

Aan allen tegenwoordigen en toekomstenden,

Salut.

Beil.

Vu l'expédition délivrée par le notaire Van Halteren à Bruxelles, d'un testament olographe, en date du vingt-trois août mil neuf cent vingt, et d'un codicille au dit testament daté du 1<sup>er</sup> septembre mil neuf cent vingt, par lequel Madame Clémentine-Laure Thiaucourt, veuve de Monsieur Georges Houtstout, rentière, en son vivant demeurant à St-Gilles-lez-Bruxelles, chaussée de Charleroi, 68, y décédée le 22 novembre mil neuf cent vingt-et-un, dispose comme suit:

Gelet op de door notaris Van Halteren, ter standplaats Brussel, verstrekte expeditie van een eigenhandig testament, dd. drie en twintig <sup>dezes</sup> augustus duizend negen en twintig, en van een aanhangsel tot gemeld testament, dd. eersten September, waarbij Vrouwe Clementina Laura Thiaucourt, weduwe van den Heer Joris Houtstout, rentenierster, in leven te St-Gillis-bij-Brussel wonende, steenweg op Charleroy, 68, en aldaar overleden den twee-en-twintigsten November duizend negen honderd een en twintig, de volgende schikkingen treft:

"Je lègue à l'Etat belge, pour le musée de Bruxelles, le tableau d'Alfred Verwée, représentant des boeufs en plaine et un tableau d'Alfred Cluysenaer, représentant un moine endormi.";

"Ik vermaak aan het Belgisch Rijk, voor het Museum te Brussel, de schilderij van Alfred Verwée, ossen op 't vlakke veld verbeeldende, en een schilderij van Alfred Cluysenaer, een slapende monnik verbeeldende.";

Vu l'avis de la commission administrative et directrice du musée royal des Beaux-Arts de Belgique;

Gelet op het advies van het Bestuurscollege van het Koninklijk Kunstmuseum van België;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Op de voordracht van Onzen Minister van Wetenschappen en Kunsten,

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUIT

ARTICLE UNIQUE: Le legs prémentionné est accepté. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ENIG ARTIKEL: Voormeld legaat is aanvaard. Onze Minister van Wetenschappen en Kunsten is belast met de uitvoering van dit besluit.

Donné à Bruxelles le 9 août 1922

Gegeven te Brussel den 9 augustus 1922

*(S) Albert*

Par le Roi:  
Le Ministre des Sciences et des Arts,

Van 's Konings wege:  
Minister van Wetenschappen en Kunsten,

Pour Copie conforme :

Le Directeur général,

*(Se) Louis*



1022. — Mod. 592. — A. Gilles.

5471.

2 juin 1923

Cher Monsieur Liéneux

le 5 février 1923 je vous ai envoyé copie (pour rappel) de notre lettre du 14 juin 1922 par laquelle la Commission avisait le Ministre de l'acceptation pour nos collections de 2 tableaux lègués par feu Mme Veuve Houtstont-Thiaucourt

le 16 février 1923 vous avez bien voulu me faire savoir que vous aviez traité l'affaire M.Fierens-Gevaert serait désireux de recevoir la lettre officielle acceptant le legs. Il y a un an environ que ce dernier fut accepté par la Commission.

De compte sur votre bonne obligeance habituelle pour mener cette affaire à bonne fin.

Tout cordialement

5471

*envoyé copie à M. de laeth le 5-2-23  
Le 16-2-23  
M. de laeth  
annonce qu'il  
va la tenter cette  
affaire*

Bruxelles 16 juin 22

Monsieur

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la section de l'art moderne de la Commission directrice a accepté en sa séance du 12 juin courant les deux tableaux légués au Musée de Bruxelles par feu Mme Vve Houtetont-Thiaucourt, veuve en plaine, par A. Verwée et Moine endormi par A. Claysenaar.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Le Conservateur en chef

A Monsieur Celos  
26 avenue Jean Volders. E/V

547'

Bruxelles 15 juin 1922

Monsieur le Notaire

Comme suite à votre lettre du 31 janvier dr, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre que j'adresse à M.Célos, concernant l'acceptation par la Commission directrice du Musée, des deux tableaux lègués par feuè Mme Veuve Houtston t -Thiaucourt.

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Le Conservateur en chef.

A Monsieur le Notaire Van Halteren.

5471

Bruxelles 14 juin 1922

af 15-6

Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre lettre du 26 janvier n° 2137, Administration des Beaux-Arts nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Section de l'Art Moderne de la Commission directrice a décidé d'accepter pour nos collections les deux tableaux légués par feu Mme veuve Houtstont-Thiaucourt, Bœufs en plaine par Alfred Verwée et Moine endormi par Alfred Cluysenaer.

Le Conservateur en chef.

A Monsieur le Ministre  
des Sciences et des Arts, Bruxelles.

Deux tableaux nous sont légués par M<sup>me</sup> Clémentine  
Lauré Thiers auvent, veuve de M<sup>r</sup> George Thiers et ont  
une figure par Alfred Bligny, représentant un Thiers  
endormi, vu de face; un paysage avec animaux par  
Alfred Vermeil.

L'œuvre de Bligny est signée et datée Rome 1863.  
Ainsi pour son nom, semble-t-il, la Cour le considère comme  
une œuvre de jeunesse. Vous savez que l'auteur, né  
en 1837, après avoir été à Paris l'élève de Cogniet et  
avoir visité ensuite l'Allemagne et la Hollande, se  
rendit en Italie et séjourna longtemps à Rome. Le  
tableau fut donc peint avant les premières œuvres  
remportées par l'artiste, au Salon de Paris en 1867 et au  
Salon de Bruxelles en 1868. C'est une peinture  
intéressante certainement, d'une facture assez large,  
mais n'est-ce pas aussi plutôt un étude et ne peut-on  
se demander si vraiment elle n'aurait pas sonné  
dans notre Musée, la représentation du talent de  
Bligny nous sont ainsi conservés. Le Portrait du  
sculpteur Defont (de 1863), Une Vacance (de 1875) et



5471

Bruxelles, le 6 février 1902.

S C A M

Monsieur,

En réponse à votre honoree du 2<sup>e</sup> fév.  
l'avantage de vous informer que les deux  
tableaux déposés au Musée de Bruxelles par  
me M<sup>me</sup> Hautotont - Chisencourt - soit -

"Boeuf en flamme" de Veruccé et le "Maire  
endormi" de Cluysenaar, se trouvent au  
domicile de me M<sup>me</sup> Hautotont - Chaussée  
de Charleroi 68. Je me souvins à la  
dite adresse vendredi à 11 heures et vous  
mei obligé de vouloir faire prendre alors  
par votre personnel les deux toiles mentionnées.

Je vous serai très à l'aise de bien vouloir me  
faire connaître la décision de la Commission  
par je l'espère sera favorable.

Vous remercie à l'avance, Veuillez  
agréer Monsieur le Conservateur l'assurance de  
mes hautes considérations.

Julien Cély

Monsieur Fernand Perceat  
Conservateur en Chef  
du Musée Royal de Bruxelles. C. S.  
E. V.

5471

MUSEE ROYAL  
DES BEAUX-ARTS  
DE BELGIQUE

Bruxelles, le 31 décembre

Bruxelles, le 2 février 1922.

ADRIEN  
CONSERVATEUR  
EN CHEF

Monsieur,

Mr le Notaire Vanhalteren nous fait savoir que nous devons nous entendre avec vous au sujet des tableaux légués au Musée de Bruxelles par feu Mme Houtstent-Thiaucourt, et qui doivent être transportés audit Musée pour y être soumis à la Commission directrice, lors de sa prochaine séance. Il s'agit d'une toile de Verwée Bœufs en plaine, et d'une autre de Cluysenaer Le moine endormi.

Nous vous serions obligé si vous vouliez bien nous dire quand et où nous pouvons faire prendre ces tableaux par notre personnel.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Julien Celos,  
artiste peintre,  
Chaussée de Mons, 59  
ANDERLECHT.

Le 31 janvier 1922

VAN HALTEREN 547'

NOTAIRE

28, RUE DES PAROISSIENS

BRUXELLES

Monsieur le Conservateur en chef,

En réponse à votre lettre du 28 courant, je m'empresse de vous faire savoir que Monsieur Julien Belos, artiste peintre demeurant à Anderlecht, chaussée de Mons, 59 est mandataire des légataires universels de Madame veuve Hautstont-Chiaucourt et qualifié pour opérer la remise des objets légués. Vous voudrez bien vous entendre avec lui pour l'enlèvement des tableaux légués au Musée de Bruxelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

pour M<sup>e</sup> Van Halteren,

*V. Van Halteren*

M. le Conservateur en chef  
des Musées Royaux des Beaux Arts  
place du Musée  
B.

5471

Bruxelles, le 28 janvier 1922.

Monsieur le Notaire,

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts vient de m'aviser du legs fait au Musée de Bruxelles par feu Madame Clémentine Thiaucourt, veuve Georges Houtstont. Ce legs, au sujet duquel vous avez bien voulu lui écrire le 17 janvier, comporte deux tableaux : Bœufs en plaine par Alfred Verwée et Moine endormi par Alfred Cluysenaer. Mr le Ministre demande que la Commission directrice lui fasse connaître d'urgence son avis. Je vous prie, Monsieur le Notaire, de me faire savoir où et quand notre personnel pourra venir prendre ces deux oeuvres afin de les déposer au Musée pour y être examinées lors de la prochaine séance de notre collège.

Veillez agréer, Monsieur le Notaire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur VANHALFEBEN,  
Notaire, *ru des Farcisiers 34*  
BRUXELLES.

5471.

Bruxelles, le 28 janvier 1922.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre N° 2137 du 26 janvier courant, Adm. des Beaux-Arts, concernant un legs fait au Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique par feu Mme Clémentine Thiaucourt, veuve Georges Houtstont, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous nous mettons immédiatement en rapport avec M. le Notaire Vanhalteren en vue de faire déposer au Musée les deux tableaux, de Verwée et de Cluysenaer, pour les soumettre à l'examen de la Commission directrice lors de sa prochaine séance, ainsi qu'il est d'usage. Comme vous savez, la Section de l'Art Moderne vient seulement de se réunir il y a quelques jours.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS  
—  
ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS  
—

Indicateur N° 2137-

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

I ANNEXE .

Bruxelles, le 26 Janvier 1922 .

Recu 28/1

5471

gc  
p  
m

Messieurs,

Par lettre du 17 janvier courant, Monsieur le notaire Van Halteren, de Bruxelles, m'a fait parvenir une expédition conforme de celles des dispositions testamentaires de feu Mme Clémentine Thiaucourt, veuve Georges Houtstont, qui concernent un legs fait au Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique.

J'ai l'honneur de vous communiquer une copie de ce document en vous priant de me faire connaître d'urgence votre avis au sujet de la suite à donner à cette affaire.

Agréez, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre:

Le Directeur délégué.

Sorlot

à la Commission directrice  
du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique.  
Bruxelles.

Lige Thru memo  
5471

now  
simultaneous  
a 1. inven

4400  
4421

E. X T R A I T .

Par devant Maître EDOUARD VANHALTEREN, notaire à Bruxelles

A comparu:

Monsieur Alban Morette, greffier adjoint du Tribunal de première instance de Bruxelles, demeurant à Etterbeek, rue des Francs, 43

Lequel, en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance séant à Bruxelles en date du premier décembre mil neuf cent vingt et un, a remis au notaire soussigné pour être déposé au rang de ses minutes et en être délivré extraits, copies ou expéditions quand et à qui il appartiendra

1) un testament olographe, daté de Saint-Gilles le vingt trois août mil neuf cent vingt, de Madame CLEMENTINE LAURE THIAUCOURT, veuve de Monsieur GEORGES, ETIENNE HOUTSTONT, en son vivant, rentière, demeurant à Saint Gilles lez Bruxelles, chaussée de Charleroi numéro 68, y décédée le vingt deux novembre mil neuf cent vingt et un.

2) Un codicille au dit testament, daté de Saint Gilles le premier septembre mil neuf cent vingt.

Ces deux pièces ainsi qu'une expédition de l'ordonnance prémentionné demeureront annexées aux présentes.

DONT ACTE.

Fait et passé à Bruxelles

L'AN MIL NEUF CENT VINGT ET UN

LE DEUX DECEMBRE.

En présence de MM. AUGUSTE Meunier, demeurant à Saint Josse ten-Noode, et Emile Auguste Lynen, demeurant à Schaerbeek, témoins requis

Lecture faite, le comparant a signé avec les témoins et le notaire

(s) A. Morette, A. Meunier, E. Lynen, Ed. Vanhalteren.

Enregistré à Bruxelles 2me Beau le cinq décembre 1921, vol. II58, fol. 84 c<sup>e</sup> 6 un rôle un renvoi. Reçu cinq francs.

Le Receveur (signé) Delwiche.

TENEUR DES ANNEXES

I. Ceci est mon testament

Je soussigné Clémentine Laure Thiaucourt veuve de Georges Etienne Houtstont rentière à Saint Gilles déclare faire mon testament comme suit:

.....  
.....

Lègue à l'Etat Belge pour le Musée de Bruxelles: le tableau d'Alfred Verwée représentant des beeufs en plaine.

et le tableau d'Alfred Cluysenaer représentant un moine endormi

Ecrit en entier, daté et signé de ma main à Saint Gilles le premier septembre mil neuf cent vingt.

(s) Houtstont.

Paraphé ne varietur

Bruxelles, le 1 décembre 1921

Le Président Paraphé M B

La comparant Paraphé M M

Le Greffier Paraphé A M

Enregistré à Bruxelles 2 Beau le cinq décembre 1921 vol 220 fol 65

c<sup>e</sup> 12, un rôle sans renvoi.

Reçu quinze francs.

Le Receveur (signé) Delwiche.

3. Extrait des minutes reposant au Greffe du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles.

l'an mil neuf cent vingt un, le premier décembre.

Devant Nous Maurice Benoidt Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles.

Assisté de Alban Morette, Greffier à ce siège

En notre Cabinet, au Palais de Justice à Bruxelles.

A comparu:

Monsieur Marcel Moeneclaeys, employé domicilié à Ixelles, avenue de la Couronne, numéro deux cent cinquante cinq.

Lequel comparant nous a présenté, aux fins et en conformité de l'article mil sept du Code civil, deux écrits contenant des dispositions testamentaires attribuées à Madame Clémentine Laure Thiaucourt, rentière, veuve de Monsieur Georges Etienne Houtstont, domiciliée à Saint Gilles, chaussée de Charleroi, numéro soixante huit, y décédée le vingt deux novembre mil neuf cent vingt un.

Le comparant nous a prié de vouloir faire la description de ces pièces, en constater l'état et en ordonner le dépôt en mains d'un notaire.

Déférant à cette requête, nous avons procédé à la description des pièces présentées ainsi qu'il suit:

Elles consistent en :

I- Un testament.....

.....  
Enregistré à Bruxelles A J le 2 déc 1921, vol 943, fol 95, case 8, contenant 5 rôles sans renvoi.

Reçu pour droit d'enregistrement et de greffe vingt francs.

Le Receveur (signé) Hennico

Pour copie conforme  
délivrée sur papier libre  
aux fins d'approbation.

(signé) Ed. Vanhalteren.